Chronique Locale

ROUBAIX

Une réunion du Comité de l'Union Sociale et Patriotique. — La présentation des candidats. — Les comités de section de l'*Union Sociale et Patriotique* se sont réunis dimanche en assemblée générale au café Pandore, rue Pauvrée. Les candidats aux élections cantonales, acclamés il y a huit jours tant à Roubaix qu'à Wattrelos et à Croix, y ont été présentés aux adhérents; ils ont ensuite soumis leurs professions de foi qui ont été accueillies par d'unanimes applaudissements.

A onze heures et demie la vaste salle des fêtes est remplie par les membres des comités de section. Sur l'estrade prend place M. Dervaux, président de l'*Union sociale et patriotique*, entouré du comité directeur et des candidats, MM. Chatteleyn, Edouard Roussel, Eugène Duthoit et Hazebrouck.

Discours de M. Dervaux et des candidats. — M. Dervaux prend le premier la parole. Il commence par excuser M. Eugène Motte, le sympathique député de Roubaix-Wattrelos qui devait assister à la réunion et qui a été empêché au dernier moment. Puis il explique le but de l'assemblée générale : c'est, dit-il, la présentation des quatre candidats acclamés le 25 dans les réunions de section. Vous allez les entendre, dit-il : chacun d'eux vous soumettra sa profession de foi ; à vous ensuite de ratifier si vous le jugez bon, le choix qui a été fait. Je donne la parole à M. Chatteleyn.

Dès que les applaudissements qui soulignent les dernières paroles de M. Dervaux ont pris fin, le candidat du canton Nord se lève et commence son discours.

Il remercie les membres des comités de section présents du concours qu'ils ont apporté aux idées défendues par l'*Union sociale et patriotique*.

« Vous vous êtes multipliés l'hiver dernier, dit-il, et vos efforts ont été couronnés de succès, grâce à votre dévouée collaboration de nombreux électeurs que nous n'avions pas eus aux élections précédentes sont venus se ranger, le 8 mai, sous les plis du drapeau des idées d'ordre et de liberté. (Vifs applaudissements.)

» Ce même concours, ajoute M. Chatteleyn, nous vous le demandons pour les élections cantonales du 31 juillet. Nous faisons un appel, non pas en faveur de tel ou tel candidat dont la personnalité importe peu, mais en faveur des idées que nous défendons.

» Pour ma part je vous avoue que j'ai hésité à accepter la candidature que l'on m'offrait, mais l'on a insisté et je n'ai pas cru pouvoir me dérober.

» Toutefois si j'ai accepté d'être candidat sur les sollicitations pressantes du comité directeur et de M. Eugène Motte en particulier, j'ai voulu, notre œuvre étant le produit du travail de tous, être le candidat non d'une fraction de l'opinion mais de toutes les fractions. (Longs applaudissements).

» Si donc vous me faites l'honneur de m'envoyer siéger au Conseil général, j'y serai le défenseur de tous les groupements qui composent notre Union Sociale et Patriotique. C'est dans cet esprit que j'ai composé mon programme que voici. Suit la profession de M. Chatteleyn qui est accueillie par des bravos enthousiastes.

» Je m'attacherai, conclut le candidat, à défendre ce programme, suivant en cela l'exemple de M. Eugène Motte, le porte-drapeau des revendications légitimes de la démocratie. »

Le nom de l'honorable député est souligné par un tonnerre d'applaudissements.

A son tour, M. Edouard Roussel vient présenter sa profession de foi, puis il ajoute :

« Je ne doute pas, Messieurs, qu'après l'élection législative du 8 mai, le scrutin du 31 juillet achèvera dans Roubaix et ses cantons l'écrasement du parti collectiviste.

» Vos mandataires dans les assemblées départementales, animés des mêmes sentiments, unis sur un même programme, pourront travailler ainsi utilement à l'œuvre à laquelle ils se sont voués.

» Ils défendront énergiquement dans ces assemblées les réformes démocratiques qui font partie de leur programme. Notre député portera leurs vœux à la Chambre et aux pouvoirs publics, et il sera écouté parce qu'il a déjà fait ses preuves.

» Ce résultat, Messieurs, souhaitons-le tous, il le devra aux dévouements des chefs de sections, des présidents, vice-présidents, secrétaires, assesseurs, en un mot, à tous ceux qui ont coopéré à notre organisation de l'*Union sociale et patriotique*, et vous pourrez être fiers de votre œuvre, qui ne tardera pas à servir d'exemple à la France tout entière. »

C'est par des applaudissements frénétiques que l'assemblée adhère au programme de M. Edouard Roussel et aux nobles paroles qui l'accompagnent.

M. Eugène Duthoit, le candidat au Conseil d'arrondissement dans le canton Ouest, explique alors les circonstances qui ont amené M. Edouard Roussel à donner sa démission.

« Ma première pensée, ajoute-t-il, avait été de décliner l'honneur de la candidature, et j'étais décidé à rester dans le rang pour continuer l'œuvre commencée. Mais j'ai compris que dans une armée comme la nôtre il faut, en dessous du général en chef et des officiers, des sous-officiers qui aident les premiers dans leur tâche. J'ai donc cru qu'il était de mon devoir d'accepter.

» Appartenant à une génération qui n'a connu qu'une forme de gouvernement, la République, j'y ai toujours été fidèle. Dans cet esprit d'attachement à la forme républicaine, à la liberté pour toutes les croyances et les opinions respectables, et aux revendications de la démocratie, j'ai rédigé le programme que je vous soumets. »

En terminant M. Eugène Duthoit expose que l'élection du 31 juillet doit être un exemple d'union entre tous les hommes de bonne volonté. La France entière qui a trouvé un homme en M. Eugène Motte reconnaîtra le 31 juillet les électeurs de notre sympathique député.

Les déclarations de M. Eugène Duthoit ont été accueillies avec un grand enthousiasme.

Après lui, M. Chatteleyn a fait en quelques mots l'éloge du conseiller sortant du canton-Est, M. Hazebrouck.

« C'est le modèle des travailleurs laborieux et honnêtes, dit-il. Arrivé au conseil d'arrondissement dans des circonstances pénibles, il a été un modèle de courage civique et de désintéressement. La France s'est émue de cette première victoire et le tisserand d'autrefois a servi d'étendard à l'idée de réconciliation entre tous les honnêtes gens. De ce nous lui devons un témoignage tout particulier de reconnaissance. » (Vifs applaudissements.)

M. Hazebrouck lit ensuite sa profession de foi qui est accueillie par les mêmes marques de sympathie que les précédentes.

Quelques questions d'organisation sont traitées et la séance est levée à midi et quart après le chant d'un vivat en l'honneur des candidats.

La Ligue d'Union Républicaine s'est réuni dimanche en son local ordinaire. Elle a procédé à l'élection du Comité directeur qui est constitué comme suit :

MM. Henri Bonte, Henri Brief, Eugène Calvé, François Carette, Victor Catteau, Félix Chatteleyn, Henri Delefortrie, Félix Delescluse, Léon Deprès, Henri Deschamps, Paul Despature, Joseph Dervaux père, Aug. Dubois-Dubois, Arnould Dumoulin, Jules Fontaine, Henri Lesur, Jules Noyelle, Paul Regnier, Edonard Roussel, Achille Rousseau, Désiré Segard, Théodore Vienne, Emile Vitou, Octave Dubois, Carlos Legros, Albert Leman, Eloi Lemaire, Maurice Lepers, Eduoard Nathalis, Paul Seynaeve.

La grande fête hippique militaire à la piste du Breucq. — Le comité du « Club hippique de Roubaix » doit être satisfait du succès de la fête hippique militaire qu'il avait organisée. Malgré les menaces du temps qui, dans la matinée, laissait présager une mauvaise après-midi et qui est resté indécis toute la journée, cette réunion sportive a été magnifique et particulièrement intéressante par l'importance des épreuves et par les brillantes qualités qu'y ont déployées les officiers qui y ont pris part.

Elle a été non moins remarquable par la nombreuse assistance qui s'y était donné rendez-vous.

Félicitons tout d'abord la commission du « Club hippique » des heureuses modifications apportées à la piste du Breucq dont tout le monde admire chaque fois davantage l'agréable situation et la confortable et élégante installation. L'absence du soleil dont les clairs et chauds rayons manquaient à la fête, n'a pas permis d'apprécier tous les avantages des modifications apportées à l'enceinte et aux tribunes du pesage ; mais le public sera heureux de les constater quand l'occasion s'en présentera.

La piste avait reçu pour la circonstance une décoration spéciale de drapeaux. Non seulement les tribunes en étaient garnies à profusion; mais encore de tous les côtés émergeaient des arbres qui entourent l'enceinte des faisceaux qui produisaient le meilleur effet.

L'élément militaire était nombreux dans la brillante assistance qui occupait la tribune de l'est et se mouvait autour de la buvette et du paddock qui présentait lui-même une grande animation.

Belle assistance aussi à l'enclos ainsi qu'à la plaine dont toutes les places étaient occupées.

Les opérations du jury étaient présidées par les généraux Rozat de Mandres et Avon et par le colonel et le lieutenant-colonel du 19e chasseurs.

Toutes les épreuves ont été courues sans accident ni incident notable. A signaler seulement quelques incartades de chevaux et deux chutes de cavaliers sans suite fâcheuse.

1re ÉPREUVE. — Courses au galop, sauts d'obstacles. — 1er prix, *Haquenée*, à M. de Montcabrié, capitaine, 3e chasseurs, Amiens, monté par M. de Franco, lieutenant au même régiment; 2e, *Fackie*, à M. de Franco, 3e, *Hobe*, à M. de Charnacé, sous-lieutenant au 3e chasseurs, à Abbeville; 4e, *Bataclan*, à M. Renard, médecin-major, 6e chasseurs, Rouen, monté par M. de la Simone, lieutenant au même régiment; 5e, ex-aequo, *Crissa*, à M. Robitaille, lieutenant, 19e chasseurs, Lille et *Album*, à M. Maillot, capitaine, 3e chasseurs, Abbeville, monté par M. Petit, capitaine au même régiment; 7e, *Leesholm*, à M. Bicourt, lieutenant au 19e chasseurs, Lille; 8e, *Sparkling*, à M. Côte, lieutenant, 19e chasseurs, Lille.

2e ÉPREUVE. — Courses de bagues et de têtes. (Trois bagues à enlever à la lance, jeter la lance, sabre à la main. Trois têtes à pointer en un seul tour de piste au galop soutenu). 1er prix, M. de Franco, montant sa jument *Formose*; 2e prix, M. Côte, avec sa jument *Depouille*; 3e prix, M. Bicourt, montant son cheval *Leesholm*; 4e prix, M. Morel, lieutenant, 19e chasseurs, Lille, montant sa jument *Echarpe*; 5e prix, M. Robitaille, avec sa jument *Crissa*; 6e prix, M. Routier, lieutenant au 19e chasseurs, Lille, avec sa jument *Targette*; 7e prix, M. de la Simone, montant *Bataclan*, à M. Renard; 8e prix, M. Morel, avec sa jument *Bergerette*.

TROISIÈME ÉPREUVE. — Prix de rubans (quatre obstacles à sauter, avec quatre flots de rubans suspendus à enlever en sautant les obstacles). Deux brillants parcours sont effectués par M. A. Lamé, sous-lieutenant au 21e dragons, à Saint-Omer, montant *Chaverout* et par M. de Franco, montant *Haquenée*, à M. de Montcabrié, qui enlèvent chacun les quatre flots. Ce dernier ayant mis moins de temps à son parcours, obtient le 1er prix et M. Lamé le 2e.

Les autres prix sont remportés : le 3e, par M. Côte avec *Sparkling*; le 4e, par M. de Franco avec *Fackie*; le 5e, par M. Robitaille avec *Crissa*; le 6e, par M. Pedt avec *Inborbe*; le 7e, par M. Morel avec *Echarpe* et le 8e, par M. de France avec *Formose*.

Après cette course, MM. les officiers ont distribué des fleurs aux dames.

Cette splendide fête hippique militaire a été terminée par le « Grand Prix de Roubaix » pour courses avec sauts d'obstacles à quatre. Cette épreuve effectuée pour la première fois en province, a été particulièrement intéressante et a obtenu un réel succès. Quatre pelotons de quatre cavaliers y ont pris part.

MM. de France, montant *Haquenée*, de la Simone montant *Bataclan*, Lamé montant *Chaverout* et Sauteli, lieutenant au 21e dragons, Saint-Omer, montant *Etienne*, ont obtenu le premier prix.

Le deuxième a été adjugé à MM. Robitaille, montant *Crissa*, Côte, montant *Sparkling*, Seux, lieutenant au 19e chasseurs, Hoslin, montant *Flamme*, et Jeanmaire, lieutenant, 19e chasseurs, Lille, montant *Pompant*. Le troisième prix a été remporté par MM. Morel avec *Bergerette*, de France, avec *Fiacelle*, Bicourt, avec *Leesholm*, et de la Simone avec *Alerte*, à M. de Loriol, lieutenant, 6e chasseurs, Rouen.

La musique municipale de Croix, sous la direction de M. Gadenne, s'est fait entendre pendant toute la durée des courses.

Une fête musicale de bienfaisance. — La fanfare ouvrière l'Avenir, de Frameries, près de Mons (Belgique), est venue dimanche à Roubaix, donner un concert au profit des familles des victimes de la catastrophe de Crachet-Picquery.

Les musiciens sont arrivés à dix heures et demie du matin, en costume de mineur, pantalon et veste de treillis, chapeau de cuir, un crêpe au bras gauche et une lampe suspendue à la boutonnière.

En sortant de la gare, la société a parcouru les principales rues de la ville en jouant des pas redoublés tandis que des quêteurs, mineurs aussi, sollicitaient la charité du public en faveur des victimes de la catastrophe du mois de mai dernier. Pour les 47 veuves, disaient-ils, et les 32 orphelins. Ils étaient accompagnés de M. Désiré Marcille, député de Mons et président d'honneur de la société.

Vers quatre heures, l'*Avenir* s'est mise en route, pour le square Pierre Catteau où elle a commencé son concert un peu après six heures, avec plus d'heure de retard, ce dont le public s'est formalisé.

La fête musicale n'a pas obtenu d'ailleurs ce qu'on peut appeler un gros succès. Deux cents personnes au plus avaient pénétré dans l'enceinte du square Pierre Catteau. L'occurrence du concert de la *Fanfare Initiative* au parc de Barbieux et des courses du Breucq avaient, croyons-nous, attiré la plus grande partie des promeneurs.

Beaucoup de dilettanti regretteront de n'avoir pas assisté à ce concert, un vrai régal d'amateurs. La fanfare l'*Avenir* a prouvé qu'elle possédait de très réelles qualités : finesse d'exécution, observation scrupuleuse des nuances, direction parfaite, solistes impeccables, la société belge a tout ce qu'il faut pour rivaliser avec les meilleures fanfares.

A l'issue du concert, vers neuf heures, l'*Avenir* est venue sur la Grand'Place où elle a joué la *Marseillaise*. Aujourd'hui, elle donnera une fête de bienfaisance à Lille.

Les aglasements d'en fou. — Dans la soirée de samedi, vers onze heures et demie, deux agents de police en tournée rue de Tourcoing, aperçurent contre le mur de l'établissement de M. Faulus un homme dans une attitude indécente.

Aux remontrances des agents l'individu répondit en les injuriant et en sautant à la gorge de l'un d'eux. Il aurait fait un mauvais parti à ce dernier sans l'intervention du second agent qui pour les faire lâcher prise, se vit contraint de lui asséner un coup de bâton sur la tête.

Notre homme parvint néanmoins à s'enfuir et à se rendre chez lui. Là il s'armà d'une barre de fer et d'un marteau et sortit dans la rue à la recherche des agents. Dès qu'il les eut retrouvés il les menaça.

Avec l'aide de plusieurs collègues les représentants de la force publique parvinrent à le maintenir et à l'emmener au poste de police de la rue St-Vincent-de-Paul.

Après une nuit passée au violon l'individu a été reconnu pour un fou déjà interné dans une maison de santé. Il a été envoyé en traitement à l'Hôtel Dieu.

Une arrestation pour outrage à la police. — Un journalier, Médard Constandt, âgé de 38 ans, demeurant rue de la Radoute, a été arrêté, samedi soir, rue de Blanchemaille et emmené au dépôt. Il est inculpé d'ivresse manifeste et d'outrages envers l'agent de police Desmadril.

Un enfant perdu. — Samedi soir on a trouvé errant sur la voie publique un petit garçon. Emmené au poste de police de la rue des Arts il a déclaré que ses parents habitaient à Halluin, rue des Ecoles. Il est âgé de huit ans et se nomme Joseph Milan. Les parents ont été avertis dimanche après-midi.

BEURRE D'OOSTCAMP

le meilleur, frais tous les jours, à **3.20** *le kilog, 13, rue du Bois.* — *Téléphone.*

Croix. — *Constructions nouvelles.* — Une demande d'autorisation a été déposée à la mairie par les propriétaires suivants : MM. Willems-Liagre, 2 maisons rue de Bapaume; Roussel François, 1 chalet, Avenue nouvelle près du Vélodrome; Ferlié et Duthoit, un mur de clôture avec grille, Grande-Rue.

— *Une tombola.* — La société de gymnastique *St-Georges* établie au cercle St-Martin à Croix, vient d'exposer une partie des lots de sa tombola à l'épicerie centrale chez M. Batza Charlet, place St-Martin. Nous avons remarqué de magnifiques lots entr'autres ceux de M. le comte de Montalembert, de M. Eug. Motte, de Mme A. Florin, etc. Les généreuses personnes qui désireraient faire don de quelques lots peuvent les adresser chez M. l'abbé Farcy, vicaire à St-Martin.

« *Union sociale et patriotique* » *de Croix.* — Aujourd'hui lundi, à huit heures du soir, chez Masquelin, place Saint-Pierre, réunion de tous les membres du comité de l'*Union sociale et patriotique* de Croix. Présence indispensable. Questions très importantes. MM. les membres des comités sont priés de rapporter les feuilles d'adhésion.

— *Le banquet annuel de la société de secours mutuels Saint-Martin.* — Cette association, qui compte plus de 430 membres et une trentaine de pensionnaires célébrait hier sa fête annuelle. Comme de coutume, une messe a été dite hier, dimanche, à l'intention des membres décédés. Le banquet, servi d'une façon parfaite au Café du Progrès, a commencé à une heure, sous la présidence de M. Leuridan, pharmacien. Il avait à ses côtés M. Bousseman, adjoint délégué de la société, titulaire d'une médaille offerte par le ministre de l'intérieur, et M. Mathieu.

Le repas a été suivi du tirage de la tombola qui comprenait plusieurs lots de valeur offerts par de généreux donateurs.

Le président de la société de secours mutuels Saint-Martin, M. Henri Lepers, empêché par son grand âge, n'est fait pas excuser ses regrets et ses meilleurs souhaits à tous ses collègues.

La plus grande fraternité a présidé à cette fête.

Lannoy. — Nous apprenons que dans une touchante intention, les employés et ouvriers de la maison Parent-Montfort, qui, pour se conformer au désir de Mme Parent, n'ont pas offert de couronne le jour des obsèques, feront dire jeudi prochain, à dix heures, en l'église paroissiale de Lannoy, un obit solennel pour le repos de l'âme de leur regrettée patronne.

— *A l'enregistrement.* — M. Lafarque, receveur de 3e classe à Orchies, est transféré à Lannoy, comme receveur de 2e classe.

Annœpes. — *La ducasse.* — La kermesse de juillet a été fêtée dimanche avec l'entrain habituel et de nombreux promeneurs qui circulé toute la journée sur la belle place communale où les établissements forains étaient installés. Les jeux populaires organisés dans les cabarets ont été fort suivis et ces réjouissances publiques n'ont été troublées par aucun incident.

Hem. — *Une réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira, aujourd'hui, lundi, à une heure et demie, à la mairie. Ordre du jour : 1° Approbation des comptes de l'exercice de 1897, commune et Bureau de bienfaisance; 2° vote du budget additionnel de 1898, commune et Bureau; 3° vote des budgets primitifs de 1899; 4° rapport de la commission des écoles; 5° questions diverses.

Après la séance, le Conseil municipal fera son banquet annuel.

Asoq. — *Mutations dans le personnel des douanes.* — M. Berger est nommé brigadier à Asoq en remplacement de M. Debaene, appelé à la retraite. M. Borrell est nommé sous-brigadier au même poste, en remplacement de M. Jaunet, désigné comme brigadier à Baisieux (route).

Communications

Prévoyants de l'Avenir. — *Société civile de retraites.* — La recette de la 127e section s'élève à 1,530 francs pour un effectif de 1,170 membres, dont trois nouveaux.

Situation générale de la société au 30 juin 1898 : Sections, 1,275 ; sociétaires, 233,214, capital, 23 millions 500 mille francs.

Les adhésions se font le premier dimanche de chaque mois, au siège social, Hôtel des Pompiers, de dix heures du matin à midi.

Age requis, 15 ans accomplis au 1er janvier 1898; cotisation, 1 franc par mois.

LE MEILLEUR LAXATIF

à employer en tous temps est assurément la **Pilule Savonneuse Boissy.** En s'émulsionnant dans l'intestin, elle agit très doucement sans occasionner ni coliques ni tranchées, aucune irritation ne persiste donc après son effet. Les personnes souffrant de l'estomac et du foie se trouveront bien de son usage. **La boîte : 2 francs,** Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann, Roubaix. 26135

ŒUFS FRAIS, 13, rue du Bois, 13.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2763

M. Albert Masurel à la présidence de la Chambre. — Hier dimanche, M. Deschanel, président de la Chambre, a offert, au Palais-Bourbon, un déjeuner à plusieurs personnalités politiques.

Parmi les convives se trouvait M. Albert Masurel, député de Tourcoing.

Nos artistes. — Il nous est donné de constater aujourd'hui un nouveau succès à l'actif d'un jeune peintre tourquennois, M. Carlos Buffin.

Notre concitoyen vient d'obtenir à l'exposition de Perpignan un grand diplôme d'honneur pour ses peintures décoratives traitées en stylisation et pour un tableau intitulé « Un miséreux ». C'est une étude grandeur nature représentant un vieillard loqueteux assis au coin d'une rue accablé par la misère et par l'âge. C'est une œuvre d'observation et de sentiment.

M. Carlos Buffin, ancien élève de notre Académie de peinture, a su tirer profit de l'enseignement de ses maîtres et en particulier de M. Henry Jacquet, notre artiste distingué.

Puisque le nom de M. Jacquet vient sous notre plume, qu'il nous soit permis de donner aujourd'hui un renseignement que nous ignorions quand nous avons parlé de son envoi au Salon de 1898. Le jury, par 10 voix, s'était prononcé pour l'attribution d'une troisième médaille à l'auteur de « Dantiante »; malheureusement, d'après le règlement il fallait 13 voix. M. Jacquet a donc été très près d'une distinction qui lui arrivera sûrement l'année prochaine, nous en sommes persuadé.

La réunion générale des membres du Syndicat Mixte de l'Industrie Tourquennoise. — En matière sociale, tous les efforts tentés en vue d'améliorer la situation matérielle et morale de la classe ouvrière doivent être suivis avec intérêt.

On peut n'être pas toujours d'accord sur les moyens d'action, mais quand on se trouve en présence de résultats très appréciables, il serait injuste de méconnaître que l'œuvre a été féconde et qu'à ce point de vue, elle mérite d'attirer l'attention.

Le Syndicat mixte de l'Industrie Tourquennoise a déjà plusieurs années d'existence ; à maintes reprises nous avons parlé de son fonctionnement; aujourd'hui, c'est la réunion générale de tous ses membres qui nous fournit l'occasion de mentionner les résultats que cette œuvre a donnés et ces résultats apparaîtront à la lecture des *différents rapports présentés à cette réunion.*

Dimanche matin, à 9 heures, tous les membres, patrons et ouvriers, assistaient à une messe chantée à leur intention en l'église du Sacré-Cœur.

M. l'abbé Duquombier, curé de la paroisse, a, dans une allocution, commenté l'évangile du jour sur la multiplication des pains et a fait ressortir les avantages à retirer de l'union entre patrons et ouvriers, indiquant aux uns comme aux autres leurs devoirs respectifs.

A dix heures et demie, avait lieu, à la Maison des Œuvres, rue des Ursulines, la réunion générale. Malgré ses proportions assez vastes, la salle s'est trouvée insuffisante pour contenir tous les membres du syndicat.

Sur l'estrade se trouvaient les membres du Conseil et du Bureau de la société de secours mutuels.

La séance était présidée par M. Louis Tiberghien, qui a parlé le premier en ces termes :

Discours de M. Louis Tiberghien. — « Avant d'ouvrir la séance nos sentiments d'union fraternelle, et notre devoir de reconnaissance nous obligent à envoyer un souvenir particulier à notre ancien vice-président, et regretté défunt, M. Duprez-Lepers.

» Huit mois déjà nous séparent du jour où arrivait à Tourcoing la foudroyante nouvelle de cette mort subite, mais nos cœurs sont encore péniblement émus au souvenir de ce triste événement.

» C'est que M. Duprez occupait une place importante dans notre métier. Sa charité, son amabilité, sa connaissance des besoins de la classe ouvrière l'avaient désigné pour contribuer largement à l'installation du syndicat mixte, et dans la suite, entre toutes les œuvres qu'il dirigeait, la nôtre était toujours pour lui l'objet d'une prédilection spéciale.

» Aussi, nous ne pouvons en douter, la haut il est encore pour nous un guide assuré et un puissant protecteur.

» De notre côté, nous ne l'oublierons pas, et particulièrement en cette circonstance, je suis certain de répondre à votre désir en vous proposant de lui accorder un souvenir particulier en cet instant, que nous allons consacrer à la prière d'usage. »

Après avoir dit la prière, M. Louis Tiberghien continue ainsi :

» Je suis heureux d'être désigné pour souhaiter la bienvenue à tous les membres, patrons, employés et ouvriers, qui ont répondu à l'appel du conseil du syndicat.

» Je suis heureux de voir ce groupe venir écouter la parole de paix et de bonne fraternité qui sera exprimée en cette réunion au nom des organisateurs et protecteurs de nos œuvres.

» Oui, mes chers amis, beaucoup d'entre vous en sont déjà convaincus, et d'autres le seront sans trop tarder, je l'espère, notre syndicat mixte n'aurait aucune raison d'être, s'il ne devait entretenir des rapports de bonne cordialité entre tous les membres de la grande famille ouvrière, c'est-à-dire entre tous les membres, patrons, employés et ouvriers.

» Voilà le but visé par les organisateurs de l'œuvre, voilà le but de toutes les réunions, où patronats, sont ouvrières, soit mixtes, dont les membres les plus actifs prennent parmi nous l'initiative.

» Chacune de ces réunions a son travail spécial et un aperçu des résultats obtenus vous sera donné par ceux qui nous feront le plaisir de prendre la parole en cette réunion.

» Je ne puis cependant m'empêcher d'adresser en votre nom et au mien nos félicitations toutes particulières au groupe de la société de secours mutuels Saint-Louis, par leur intelligence, leur persévérance, leur bonne entente les administrateurs dévoués de cette société ont fait de cette institution celle qui, en son genre, est la plus prospère des environs.

» Ils ont en effet ménagé une réserve sur laquelle les sociétaires pourraient largement compter si une épidémie venait à sévir sur notre ville. Nous pouvons donc avoir en cette institution la plus entière confiance, et aux administrateurs nous adressons volontiers nos plus sincères remerciements.

» Saluons aussi le cercle d'études Léon XIII. Il se donne à l'étude des grandes questions ouvrières et sociales souvent si mal comprises quand le peuple met sa confiance dans les variées propositions des faiseurs de projets.

» Dirigé par un homme compétent, plein de prudence, mais ami de nobles généreux, ce milieu façonne des hommes capables de défendre près de leurs camarades les grands principes, sauvegarde de la tranquillité de la société.

» Enfin, saluons, dans le syndicat mixte, l'installation du conseil de conciliation et d'arbitrage.

» Tous nos patrons veulent la paix dans leurs ateliers, la paix dans la justice et l'équité. Voilà pourquoi ils ont voulu par la présence de ce tribunal arbitral suppléer à l'insuffisance des tribunaux installés dans nos centres manufacturiers.

» Quelques explications vous seront données à ce sujet, mais je veux au moins vous présenter l'homme désigné par son passé pour présider aux délibérations.

» Les plus âgés d'entre vous connaissent le digne M. Dervaux-Wetzel, et se souviennent certainement des nombreux services qu'il a rendus à notre ville.

» Dans cette famille le besoin de de se dévouer est traditionnel, et son fils aîné, M. Eugène Dervaux, juge au Tribunal de commerce, secrétaire des écoles catholiques, secrétaire industriel, a bien voulu accepter la délicate fonction de recevoir toutes les doléances ouvrières pour y faire justice quand la dignité de l'homme et de l'ouvrier seront compromis.

» Vous approuverez j'en suis certain ce choix fait par vos mandataires patrons et ouvriers et vous accorderez votre estime à ce président désintéressé que nous donne les plus grandes garanties de compétence et d'impartialité.

» Et puis notre syndicat marchant dans une voie de prospérité nous nous abandonnerons à la légitime fierté d'avoir compris les premiers l'utilité de cette institution mixte.

» L'histoire nous montre que les plus grands bienfaits ont été apportés à l'homme par le catholicisme. Tourcoing les patrons et les ouvriers catholiques fidèles à leurs principes ont pris la tête d'un mouvement qui, en se généralisant, fera revivre la paix et la bonne entente entre toutes les classes de la société.

Rapport sur la société de secours mutuels. — La parole est ensuite donnée à M. Carlos Flipo, président de la société de secours mutuels Saint-Louis.

Dans un substantiel rapport, M. Flipo a fait bien ressortir la prospérité de l'œuvre. Les chiffres suivants en témoignent.

Le nombre des adhérents s'est élevé pendant l'année 1896 à 880, d'où il faut déduire 112 démissionnaires, exclus ou décédés; il restait donc à fin 1896, 768 sociétaires.

En 1897, le nombre des adhérents s'est élevé à 847, desquels il faut défalquer 78 démissionnaires, exclus ou décédés; il restait donc un total de 769 membres au commencement de la présente année.

Voici les bilans des deux derniers exercices :

Exercice 1896 : avoir au 1er janvier 1896 : 4,836 fr. 35; Recettes : cotisations des ouvriers, 10,307 fr. 75 ; cotisations des patrons, 5,704 fr. 25 ; intérêts du capital 54 fr. ; ensemble, 20,892 fr. 35.

Dépenses : medecins, 1,685 fr. 50 ; soins pharmaceutiques, 2,053 fr.; secours aux malades, 8,178 fr.; décès, 210 fr.; frais divers, 253 fr. 60 ; ensemble, 12,380 fr. 10; ce qui laisse un excédent en recettes de 8,512 fr. 25.

Exercice 1897. — Avoir au 1er janvier 1897, 8,512 fr. 25; recettes : cotisations des ouvriers, 10,371 fr. 75; cotisations des patrons, 5,639 fr. 60; intérêts du capital, 172 fr. 70; ensemble 24,696 fr. 30.

Dépenses : médecins, 1,646 fr. 40; soins pharmaceutiques, 2,152 fr. 20; secours aux blessés, 8,158 fr.; décès, 120 fr.; secours aux infirmes, 205 fr.; frais divers, 158 fr. 95; ensemble 12,440 fr. 55, soit un excédent en recettes de 12,255 fr. 75.

M. Carlos Flipo, pour mieux établir encore les bienfaits de l'œuvre, reprend ensuite les opérations de la société de secours mutuels depuis le 1er juin 1889, époque de sa fondation.

Pendant cette période de huit ans et demi, il a été perçu : en cotisations ouvrières 73,756 fr. 65, en cotisations patronales 39,350 fr. 65, en intérêts du capital 408 fr. 60; au total 112,515 fr. 90.

Par contre, il a été payé : 43,436 fr. 35 pour le service médical, 16,730 fr. pour les soins pharmaceutiques, 67,254 fr. 50 pour secours aux malades, 1,230 fr. pour 41 décès, 226 fr. 30 pour obits annuels, 205 fr. pour secours aux infirmes, ensemble 100,260 fr. 15.

Il est bon de remarquer que l'intérêt du capital est, dans cette œuvre, affecté à des secours aux infirmes.

En constatant ces résultats, M. Carlos Flipo, après avoir remercié tous ceux qui ont collaboré à l'œuvre, a exprimé le vœu qu'elle prenne de plus en plus de développements.

« Messieurs, conclut-il, notre passé répond de l'avenir. Attachons-nous de plus en plus à notre société ; qu'elle soit pour nous non seulement une caisse de prévoyance mais une école de charité et de dévouement; qu'elle resserre de plus en plus les liens qui unissent le patron et l'ouvrier. *Mettons en pratique le précepte de Notre-Seigneur* : « Aimez-vous les uns les autres ». Nous aurons ainsi, dans notre sphère, concouru à l'amélioration morale et matérielle de notre société.

Les œuvres syndicales. — *Rapport du secrétaire.* — M. Jean Baritel, le dévoué secrétaire du syndicat, présente ensuite un rapport sur le fonctionnement des œuvres syndicales. En raison de son importance, nous reproduisons, dans ses parties essentielles, ce document :

» Messieurs, lors de notre assemblée générale du 26 mai 1866, qui a eu le grand honneur d'être présidée par Sa Grandeur Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, on vous a présenté des rapports dans lesquels se trouvaient exposées la situation du Syndicat pour l'année 1895. Pour se conformer aux statuts du Syndicat, le Bureau et le Conseil doivent donc vous rendre compte de leur gestion pendant les années 1896 et 1897, c'est ce compte-rendu que je viens vous soumettre.

» Vot bureau, composé de dix membres pris moitié dans le groupe patronal et moitié dans le groupe ouvrier, ainsi que le conseil, composé d'un syndic patron, d'un syndic employé et d'un syndic ouvrier de chaque usine, se réunissent régulièrement *tous les mois* : 1° Pour statuer sur les demandes provenant des sociétaires, des conseils d'usines et du bureau central de la société de secours mutuels Saint-Louis ; 2° Pour vérifier et approuver les comptes de toutes les œuvres syndicales arrêtés le premier de chaque trimestre.

» Le nombre de sociétaires s'élevait au 1er janvier 1896 à 4,465; pendant les années 1896 et 1897 le Conseil a admis 5 3 nouveaux sociétaires ; pendant cette même période le nombre des démissionnaires s'est élevé à 268 ; le nombre des décès a 30. Reste 4,575 membres au 4er janvier 1898. Soit 115 sociétaires en plus depuis l'année 1895.

» Nous constatons que notre Syndicat augmente régulièrement chaque année malgré le nombre élevé des ouvriers sortant des usines syndiquées ne venant pas se rattacher au Bureau central.

» A ce sujet nous rappelons que les sociétaires quittant les usines syndiquées peuvent continuer à profiter des avantages du syndicat en payant leurs cotisations au siège du syndicat rue des Poutrains, 46.

» *Exposé financier.* — En fin de chaque année, le Conseil, sur la proposition du Bureau (et en se conformant au but prévu à l'article 3 de nos statuts) décide, proportionnellement aux ressources, de venir en aide aux ouvriers syndiqués dans les cas les *plus* intéressants de la vie. Il organise, à cet effet, des œuvres de prévoyance dont je vous donnerai le détail pour l'année 1897.

» Vous jugerez par les bilans que je vais vous soumettre que, malgré ses charges nombreuses, le budget du syndicat est en bon équilibre.

» *Exercice 1896.* — Avoir au 1er janvier, 1,761.30; recettes : cotisations des ouvriers, 1,856, 0; cotisations des patrons, 11,055,30; intérêts du capital, 28,45. Au total, 15,692,75.

Dépenses : frais de funérailles, 618,50; 6 donations : mariages, 1,750; naissances, 2,510, réservistes, 140; 6 enfants en dessous de 13 ans, 4,155; 6 id. de 14 ans, 390; 7 id. de 15 ans, 210, veuf ayant 4 enfants en dessous de 13 ans, 430; 4 enfants en dessous de 13 ans et 1 ascendant, 150; veuves ayant 4 enfants en dessous de 13 ans, 160; rentes, 2,957,80; ouvriers à l'hospice, 88; frais divers réunions, imprimés, 501,15. Ensemble, 13,597,75. Reste en avoir au 1er janvier 1897, 1,095 fr.

» *Exercice 1897.* — Avoir au 1er janvier 1897, 1,095 francs. Recettes : Cotisations des patrons, 12,979 fr. 30; cotisations des ouvriers, 1,904 fr. 40; Intérêts du capital, 30 fr. 55. Au total, 15,995 fr. 95.

» Voici dans quelles conditions ces ressources ont été réparties pendant l'année 1897 :

» Au mariage, *le syndicat reçoit une pièce de ménage d'une* valeur de 50 francs : 49 cas se sont présentés, au total 950 fr.

» Naissances : La naissance d'un deuxième enfant, si le premier est vivant, donne droit à un versement de 10 fr.; celle d'un 3e, des 2 premiers enfants vivants, à 15 francs; celle d'un 4e tout autre enfant si la famille se compose déjà d'au moins trois enfants à 20 francs; 149 naissances ont occasionné une dépense de 2,475 fr.

» En cas de période de 28 jours pour instruction militaire, il est accordé : 1° Pour 1 a la famille ayant un enfant, 20 fr. à la famille ayant 2 enfants et 30 fr. à la famille ayant 3 enfants. 16 ouvriers ont été dans le cas d'en profiter, soit total 430 fr.

» Pour les périodes de 13 jours il est accordé : 1° Pour 1 a la famille ayant 1 enfant, 10 fr. a la famille ayant 2 enfants, 15 fr. a la famille ayant 3 enfants et 20 fr. a la famille ayant au *moins 4 enfants.*

» Un ouvrier a été dans le cas d'en profiter, au total 20 fr.

» Une somme de 5 fr. par mois est allouée aux mères ayant 5 enfants en-dessous de 13 ans : aux membres ayant 6 enfants en-dessous de 15 ans : aux membres